

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 15 MARS 2023**

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	10 mars 2023
Approuvé en Conseil d'administration le :	15 mars 2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2023

La séance est ouverte à 16h

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	08
Nombre de membres excusés représentés	03
Nombre de membres absents non représentés	02

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2023
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaires 2023
- 5) Approbation de la convention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des allocataires du RSA
- 6) Désignation du représentant du Conseil d'administration du CCAS et de son suppléant au Conseil de la Vie Sociale des résidences autonomie gérées par le CCAS de Joinville-le-Pont
- 7) Approbation de l'annexe 3 de la convention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le PRIF pour la mise en place d'ateliers Equilibre au sein des Résidences Autonomie
- 8) Questions diverses

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2023

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Marie-France BRUGEL est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne Madame Marie-France BRUGEL comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JANVIER 2023

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL 4 JANVIER 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 janvier 2023.	

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 1^{er} janvier au 16 février 2023. Elle souligne le fait qu'il y a peu de demandes ont été enregistrées sur cette courte période, sur laquelle une seule commission permanente s'est tenue.

M. Francis SELAM demande si l'aide financière de 600€ a été accordée à une seule personne ou c'est un total. Mme Chantal DURAND répond que cette aide n'a été accordée qu'à une seule personne.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, prend acte à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.	

* *
*

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Mme Chantal DURAND présente les orientations sur lesquelles le budget primitif 2023 du CCAS a été construit. Elle détaille les moyens humains, matériels et financiers mis à la disposition du CCAS par la Ville de Joinville, par le biais d'une subvention de 1 091 K€, en hausse de 22,7 %. Elle complète cette présentation par l'exposée du ROB des résidences autonomie.

Mme Chantal ALLAIN souhaite savoir dans quelles résidences autonomie il reste des places. Mme Chantal Durand répond qu'il y a des places vacantes dans les 3 résidences.

M. Gilles BRUN demande s'il y a des besoins non satisfaits. Mme Chantal DURAND répond que, comme les appartements ne peuvent pas accueillir des couples et que les résidences sont très vieillissantes, elles n'attirent pas la demande.

M. Michel RIOUSSET demande comment le CCAS informe les Joinvillais sur ses activités. Il déplore le fait que l'offre du CCAS soit méconnue et insiste sur le fait qu'il faudrait davantage communiquer sur l'accompagnement que le CCAS peut proposer. Mme Chantal DURAND répond que le CCAS est bien connu des Joinvillais qui ont besoin de ses services et qui peuvent en plus être orientés par l'EDS ou des associations. Elle ajoute que le magazine municipal d'information fait régulièrement un article sur le CCAS.

Mme Marie-France BRUGEL ajoute que le CCAS est peu connu des personnes qui fréquentent les distributions alimentaires de la Croix Rouge et que la présence d'un travailleur social lors d'une de ces distributions serait très appréciée des usagers.

M. Tony RENUCCI ajoute que les Joinvillais peuvent penser que le CCAS ne s'adresse qu'aux seniors. Mme Chantal DURAND répond que c'est un peu normal, sachant que le CCAS a fait un gros travail sur le maintien du lien social des seniors ces dernières années. Ce travail a porté ses fruits auprès des seniors, qui connaissent désormais son rôle et ses activités.

Mme Odile SEGURET ajoute que la situation est la même dans chaque commune : le CCAS est connu de tous ceux qui en ont besoin et ignoré de ceux qui n'ont jamais fait appel à ses services. M. Gilles BRUN répond que c'est la même chose avec les associations de personnes en situation de handicap, dont vous ignorez les activités tant que vous n'êtes pas concerné par le handicap.

M. Michel RIOUSSET demande combien de personnes âgées ayant réservé une activité senior ne se sont finalement pas présentées. Au nom de l'ARJ, il demande que les activités proposées aux seniors deviennent payantes, car ce n'est pas à la collectivité de supporter le coût des prestations payées mais pas consommées en raison de l'incivisme de certains.

Mme Odile SEGURET répond qu'elle pourra fournir les chiffres lors d'un prochain conseil d'administration, mais que le nombre de personnes âgées qui ne s'excusent pas au préalable de leur absence lors d'une sortie est en très nette diminution. Elle ajoute que, même si les personnes s'excusent un jour avant la sortie ou le jour même en cas de maladie, qui n'est par essence pas prévisible, la prestation devra quand même être payée et qu'il est difficile de trouver des remplaçants au pied levé.

Elle indique également que CCAS n'a pas les moyens humains d'assurer la gestion de manifestations payantes. Celles-ci ne pourraient être tarifées qu'autour de 5 € ou 10 €, les gens paieraient majoritairement en espèces, il faudrait rendre la monnaie et donc gérer un stock d'argent liquide en petite monnaie, fournir un reçu fiscal, aller déposer l'argent, etc. Sachant que ces manipulations devraient se faire pour 300 à 500 seniors à chaque période d'inscription, puis au fur et à mesure des remboursements lors des désistements, il faudrait embaucher un agent supplémentaire au CCAS dont le coût chargé serait au moins de 20 000 € par an, à rapporter à des recettes prévisionnelles qui ne dépasseraient pas 8 000 € à 10 000 €.

Les membres du Conseil approuvent la proposition de Mme Chantal DURAND de « black-lister » les personnes qui n'auraient pas averti de leur absence et de ne pas les autoriser à participer à une sortie ultérieure.

M. Michel RIOUSSET regrette que les colis proposés aux personnes âgées soit pas très qualitatifs et que le contenu soit toujours le même. Mme Chantal DURAND répond que ces colis font plaisir aux personnes âgées et que c'est ce qui compte. Mme Odile SEGURET ajoute que si la qualité des colis était aussi mauvaise qu'énoncé, ils ne seraient plus demandés. Or la demande ne faiblit pas et ce sont plus de 1 000 colis que le CCAS distribue chaque été et chaque hiver.

M. Michel RIOUSSET propose que les commerçants joinvillais soient sollicités pour ces colis, ou que l'on donne un bon d'achat aux bénéficiaires. Mme Odile SEGURET répond que c'est impossible puisque le montant total des commandes de colis exige de passer un marché public, auquel aucun commerçant joinvillais ne serait en capacité de répondre. Quant au bon d'achat, sachant que le prix de revient d'un colis tourne autour de 15 €, il est évident que le packaging actuel et son contenu répond bien davantage au souhait de la commune de gâter les seniors et qu'un bon de 15 € n'atteindrait pas le même objectif.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2023

4	PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaires 2023.	

* *
*

5. APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°5 et demande s'il y a des questions.

M. Tony Renucci demande si tous les conseils départementaux ont la même compétence pour la gestion du RSA et si toutes les communes signent une convention avec les conseils départementaux. Mme Chantal DURAND répond par l'affirmative pour la compétence départementale. Mme Odile SEGURET ajoute que toutes les communes n'accompagnent pas comme Joinville les allocataires du RSA et que c'est un choix très social qui a été fait par le CCAS.

M. Gilles BRUN demande qui paie. Mme Odile SEGURET répond que le RSA est payé par la CAF.

5	APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le département du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des allocataires du RSA.	

* *
*

6. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DE SON SUPPLÉANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE GÉRÉES PAR LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT

Mme Chantal DURAND propose sa candidature et celle de Mme Chantal ALLAIN comme suppléante. Les membres du Conseil d'administration acceptent de voter à main levée.

M. Gilles BRUN demande si le CCAS doit approuver les comptes rendus des séances du CVS. Mme Chantal DURAND répond par la négative car le CVS est une instance à part.

6	DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DE SON SUPPLÉANT AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE GÉRÉES PAR LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Chantal DURAND comme représentante du Conseil d'Administration du CCAS au conseil de la vie sociale des résidences autonomie gérées par le CCAS du Joinville-le-Pont. et Mme Chantal ALLAIN comme sa suppléante.	

* *
*

7. APPROBATION DE L'ANNEXE 3 DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE PRIF POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIER EQUILIBRE AU SEIN DES RESIDENCES AUTONOMIE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°7 et demande s'il y a des questions.

M. Gilles BRUN demande si ces séances sont réservées aux résidents. Mme Odile SEGURET répond qu'ils sont prioritaires mais que tous les seniors joinvillais peuvent s'inscrire.

7	APPROBATION DE L'ANNEXE 3 DE LA CONVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE PRIF POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS EQUILIBRE AU SEIN DES RESIDENCES AUTONOMIE
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'annexe 3 de la convention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le PRIF pour la mise en place d'ateliers équilibre au sein des résidences autonomie.</p>	

* *
*

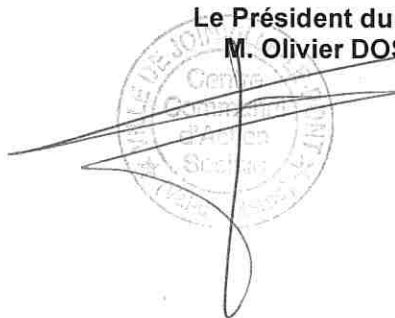
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

**Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-France BRUGEL**



A blue ink signature of Mme Marie-France BRUGEL is written over a circular official stamp of the CCAS of Joinville-le-Pont. The stamp contains the text 'VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT', 'Genève', 'Commune', 'd'Action', 'Société', and '(14-03-1981)'. The signature is a cursive script that extends across the stamp.

**Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE**



A black ink signature of M. Olivier DOSNE is written over a circular official stamp of the CCAS of Joinville-le-Pont. The stamp contains the text 'VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT', 'Genève', 'Commune', 'd'Action', 'Société', and '(14-03-1981)'. The signature is a cursive script that extends across the stamp.